Nations Unies E/cn.6/2018/NGO/11



Conseil économique et social

Distr. générale 7 décembre 2017 Français

Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par The Network of Rural Women Producers, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

^{*} La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.





Déclaration

Network of Rural Women Producers Trinidad and Tobago (NRWPTT) continue d'être un moteur de la sensibilisation aux questions des droits de l'homme, du développement économique, de l'environnement, du changement climatique, de la consolidation de la paix, de l'élimination de la violence et de l'autonomisation des femmes en milieu rural. Bien que certains de ces facteurs de changement économique, social et environnemental aient des conséquences positives pour les femmes rurales et leur communauté, notamment en améliorant grandement leurs conditions de vie, d'autres ont des effets négatifs qui affectent directement leur bien-être.

À la Trinité-et-Tobago, une grande proportion des femmes travaille, à temps plein ou à temps partiel, dans les divers domaines du secteur agroalimentaire, comme l'approvisionnement en intrants, la production dans les fermes, la transformation, la commercialisation ou encore la distribution. Le secteur agroalimentaire joue donc un rôle central dans la vie de nombreuses femmes rurales et représente une source importante de moyens d'existence.

Toutefois, des facteurs défavorables comme les variations météorologiques associées aux changements climatiques ont des incidences importantes sur la capacité de production des terres et sur d'autres ressources environnementales, réduisant la capacité de l'environnement à soutenir la base de production du secteur agroalimentaire. Ces facteurs comprennent notamment les inondations fréquentes, les températures plus élevées que d'habitude, l'érosion, les conditions favorables à l'apparition de parasites et de maladies et le manque d'eau pour l'irrigation. Les communautés se trouvant à basse altitude sont particulièrement vulnérables.

La baisse des recettes que le gouvernement tire du secteur de l'énergie affecte directement sa capacité à continuer de financer un grand nombre des programmes sociaux existants. Malgré les difficultés auxquelles il fait face, l'État a pris l'initiative de créer un Ministère du développement rural, qui sera chargé d'améliorer les infrastructures dans les communautés rurales en vue de leur offrir davantage de possibilités de générer des revenus et d'améliorer leurs conditions de vie. À cet égard, des progrès importants ont été accomplis dans la mise au point d'une politique sur le développement rural dans le cadre d'une approche consultative multi-sectorielle qui se concentre sur l'aménagement des terres, les infrastructures matérielles et les transports, l'infrastructure sociale, les services financiers, l'informatique et les communications et le renforcement général des institutions et de leurs capacités, en tenant compte des besoins des groupes vulnérables et en accordant une attention particulière à l'autonomisation des femmes rurales. Étant donné le rôle crucial qu'elles jouent au sein de la famille et dans le développement social, les projets et programmes prévus seront adaptés pour exploiter leurs connaissances et leurs forces, tout en renforçant leur capacité à tirer parti des chances qui s'offrent à elles en termes de formation, d'emploi et d'investissement, par exemple l'amélioration des paysages, des ambiances et des attractions afin de stimuler l'industrie du tourisme au niveau local ou encore la participation sur un pied d'égalité au processus de prise de décisions sur les façons de faire participer les administrations locales et les entreprises régionales à la réalisation des objectifs de développement durable et des dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

2/2 17-20927